

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

20.02.2017

Dossier complet le :

20.02.2017

N° d'enregistrement :

F09317P0068

1. Intitulé du projet

Opération de requalification urbaine du square Benes - Commune de Saint-Laurent du Var

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SPL Côte d'Azur Aménagement

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Gérard RENAUD, Directeur général

RCS / SIRET

7 9 8 9 8 2 5 8 3 0 0 0 1 4

Forme juridique

SA à conseil d'administration

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6.a)	Construction de routes classées dans le domaine public routier (...) des établissements publics de coopération intercommunale sur moins de 10 km.
39.	Travaux, constructions et opérations d'aménagement créant une surface de plancher entre 10 000 et 40 000 m ² et couvrant une superficie inférieure à 5 ha.
41.	Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités ou plus.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet urbain porte sur :

- la transformation du square Benes en véritable place publique paysagère, incluant des modifications du maillage viaire (suppression d'un barreau existant, prolongation de l'impasse de Gaulle pour en faire une voie publique reliant l'avenue de Gaulle à l'avenue de la Libération, requalification des voies sur le pourtour du square),
- la création d'un parc de stationnement en infrastructure sous la future esplanade paysagère, de l'ordre de 350 places dont 150 dédiées à l'opération immobilière se développant au droit du square et 200 places ouvertes au public,
- la création d'un petit parc de stationnement de surface le long de l'impasse de Gaulle prolongée (environ 15 places), permettant une desserte optimisée des équipements scolaire et de petite enfance prévus sur le site,
- le déplacement de l'école maternelle présente à l'Est du square Benes, sur un îlot de l'opération au Sud du square, la nouvelle école incluant une crèche, sur une surface de plancher d'environ 1 560 m²,
- la démolition de certains bâtiments existants autour du square pour permettre la réalisation d'une programmation bâtie mixte, avec un minimum de 30% de logements locatifs sociaux par opération, pour une surface de plancher totale créée de l'ordre de 25 000 m² dont environ 9 300 m² sous maîtrise d'ouvrage SPL Côte d'Azur et le reste sous maîtrise d'ouvrage d'opérateurs privés restant à définir.

4.2 Objectifs du projet

Le Square Bènes est situé sur un des axes Nord-Sud majeurs de la commune de Saint-Laurent-du-Var (avenues de Gaulle et Leclerc). Sa position, entre la gare et le vieux village et entre le fleuve Var et les coteaux, en fait un lieu stratégique pour la commune.

Il est à ce jour peu mis en valeur, de part un usage principalement routier et un bâti hétérogène environnant. Le square, clôturé, fait office de giratoire.

Les objectifs principaux de l'opération sont de :

- créer un pôle de centralité de qualité au square Benes, contenant un véritable espace piéton et un jardin public,
- restructurer le maillage viaire pour améliorer la fluidité des axes routiers et apaiser la circulation,
- offrir une nouvelle offre de stationnement souterrain ouvert au public (environ 200 places),
- construire un nouvel équipement scolaire, couplé à un équipement pour la petite enfance, et prévoir les stationnements nécessaires à l'utilisation de ces équipements,
- requalifier le tissu bâti du quartier (démolition et création d'environ 25 000 m² de SdP) en introduisant de la mixité sociale (30% de logements sociaux par opérations immobilières)
- préserver les éléments identitaires du site et la qualité paysagère du site (vues sur la forêt de la Vallière en partie Ouest, révélant ainsi la proximité des collines).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux prévus pour une durée de 2 ans seront séquencés en 3 phases :

- Phase 1 : réalisation de l'équipement public scolaire et de petite enfance,
- Phase 2 : aménagement de l'espace public central, y compris le parking souterrain, et des abords viaires (avenue de la Libération, avenue François Béranger, rue Jean-Baptiste Bermon, avenue Decaroli, impasse Charles de Gaulle), ainsi que du parking le long de l'impasse de Gaulle prolongée,
- Phase 3 : création des opérations immobilières de logements.

Pendant les travaux de la phase 2, des déviations de circulation pourront être mise en oeuvre par la RM95 en bord de Var.

L'opération d'aménagement du Square Bènes sera conduite selon des principes d'aménagement durable.

La démarche Chantier Vert élaborée par la Métropole Nice Côte d'Azur sera observée durant toute la mise en oeuvre de l'opération d'aménagement.

Les constructions et aménagements s'inscriront dans le cadre de référence pour la qualité environnementale de l'aménagement et de la construction dans la Plaine du Var établi par l'Etablissement Public d'Aménagement Plaine du Var.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'arrivée d'une nouvelle population emménageant sur site ainsi que l'attrait du jardin public et du parc de stationnement souterrain desservant ce pôle de centralité pour les populations aux alentours conduira à une augmentation des trafics dans la zone d'étude.

Toutefois, les aménagements de voirie prévus permettront d'assurer la fluidité de la circulation routière, et le parking facilitera l'accès aux commerces.

Les futures constructions seront implantées à l'alignement des immeubles récents sur les îlots Nord, Est et Sud, afin d'assurer une cohérence urbaine et une qualité du front bâti.

L'aménagement paysager alliera traitement minéral et parterres végétalisés denses créant un relai écologique à la forêt de la Vallière, à l'Ouest du site.

Les vues sur cette forêt seront préservées par la mise en oeuvre d'un front bâti discontinu sur le côté Ouest de la place.

Les constructions seront traitées de telle sorte qu'elles offriront des abris végétalisés à faune et à insectes. Les toitures et/ou façades seront végétalisées pour partie. Les constructions comporteront des nichoirs à oiseaux.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Des permis de construire seront nécessaires aux différentes constructions prévues sur le site.
Le premier déposé concernera l'école.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale de l'opération	environ 30 000 m ²
Surface de plancher créée	environ 25 000 m ²
Nombre de places de stationnement créées	200 + 15 places publiques, 150 places dédiées aux logements créés.
Hauteur maximale des constructions	R+5 soit 18 m
Pourcentage de logements locatifs sociaux créés sur le programme	30% des logements créés

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Square Benes
Saint-Laurent du Var (06)

Coordonnées géographiques¹

Long. 7°11'25" E Lat. 43°40'16" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche concerne le fleuve Var, à environ 300 m à l'Est du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit n°1 de la Métropole Nice Côte d'Azur a été approuvé le 28 mai 2010. Une révision de ce PPBE est en cours et le PPBE n°2 est mis à disposition du public du 6 février au 7 avril 2017.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Laurent du Var est couverte par : - le PPR Inondation de la basse vallée du Var, approuvé le 18 avril 2011 et modifié en dernière date le 15 janvier 2014, - un PPR Incendie de Forêt approuvé le 8 juillet 2014.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est la ZPS concernant le fleuve Var, à environ 300 m à l'Est du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera l'apport de matériaux extérieurs au site pour les constructions comme pour les voiries. Il est prévu de limiter au maximum les ressources naturelles non renouvelables en favorisant une meilleure valorisation des déblais et en réutilisant des déblais issus d'autres chantiers du département, de manière à ne pas utiliser de ressources spécifiquement extraites du sol ou du sous-sol pour la réalisation du projet.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet implique la suppression des sujets arborés présents sur le square Benes, mais prévoit de nouvelles plantations. Ainsi, l'esplanade paysagère constituera un relai écologique de la forêt de la Vallière proche.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le square Benes et ses abords sont en coeur de ville de Saint-Laurent du Var. Ils ne constituent pas un habitat préférentiel pour les oiseaux inscrits au FSD de la ZPS proche sur le fleuve Var et ne sont pas un lieu de reproduction ou d'alimentation spécifique pour ces oiseaux. Toutefois, les constructions seront traitées de telle sorte qu'elles offriront des abris végétalisés à faune et à insectes et comporteront des nichoirs à oiseaux.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement a été conçu de manière à reconstruire la ville sur la ville, dans un objectif de limitation de la consommation d'espace et de densification du tissu urbain existant.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La partie Ouest de la zone d'étude est en zone bleue B2 de risque faible du PPR IF, où l'urbanisation est autorisée sous conditions (proximité d'un point d'eau normalisé et maintien en état débroussaillé sur 50 m). La conception des constructions concernées, à l'Ouest des avenues de la Libération et du général Leclerc, a pris en compte ce risque. L'aléa retrait-gonflement des argiles est faible sur le secteur et les dispositions constructives ad-hoc seront respectées.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création de nouveaux logements et d'un parking public engendrera des déplacements supplémentaires aux abords du square Benes. Toutefois, les réaménagements de voies prévus permettent d'absorber cet apport de véhicules et de maintenir une circulation fluide. De plus, le parking favorisera les déplacements piétons dans le centre-ville de Saint-Laurent du Var.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les chantiers successifs de l'opération provoqueront des nuisances sonores pendant une durée limitée et respecteront la charte Chantier Vert de la métropole Nice Côte d'Azur. La zone d'étude est en secteur affecté par le bruit selon les cartographies de classement sonore des voies et les niveaux sonores peuvent être supérieurs à 65 dB(A) sur le square et aux abords immédiats des voies selon le PPBE.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Seule la circulation routière est source de nuisances olfactives dans la zone d'étude.</p> <p>Ces nuisances sont donc négligeables.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Seule la circulation routière est source de vibrations dans la zone d'étude.</p> <p>Ces nuisances sont donc négligeables.</p> <p>Seule la phase chantier pourra produire des vibrations supplémentaires pendant une durée très limitée.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les voies de la zone d'étude sont éclairées et le resteront après mise en oeuvre du projet.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Durant la phase travaux, des émissions de poussières sont possibles.</p> <p>L'augmentation de trafic en phase exploitation engendra des émissions de polluants supplémentaires, mais ces émissions seront négligeables au vu de la circulation actuelle sur le site.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La surface imperméabilisée ne sera pas modifiée par le projet et aucun rejet d'eaux pluviales supplémentaires n'est attendu.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les déchets seront triés sur le chantier et seront soit valorisés sur site, soit collectés par une filière adéquate de valorisation, soit évacués vers une installation de stockage adaptée. Une zone pour déchets dangereux sera également aménagée si nécessaire.</p> <p>En phase exploitation, le projet engendrera des déchets ménagers, qui seront ramassés dans le cadre de la collecte gérée par la Métropole.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation du projet vise à requalifier l'espace public existant et ces abords, en constituant une centralité autour d'une place animée sur des terrains actuellement occupé par un square clos, et en requalifiant les îlots construits autour de la future place par des démolitions / reconstructions.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Sept projets sont susceptibles d'avoir des effets cumulés avec l'opération prévue sur le square Benes :

- aménagement des voiries d'accès au quartier du Lac à Saint-Laurent du Var (Avis Ae du 09/09/2013),
- travaux de protection hydraulique de Saint-Laurent du Var contre les crues du Var (Avis Ae du 23/10/2012),
- autoroute A8 : aménagement de la section Saint-Laurent du Var / Nice Saint-Augustin (Avis Ae du 30/11/2010),
- ZAC "Grand Arénas" à Nice (avis Ae du 14/06/2013),
- ZAC "Nice Méridia" à Nice (Avis Ae du 13/06/2013 et du 02/10/2014),
- aménagements des espaces publics du quartier du pôle d'échanges de Nice Saint-Augustin à Nice (Avis Ae du 06/03/2013),
- plan de rénovation urbaine du quartier des Moulins à Nice (Avis Ae du 25/08/2011).

Les effets cumulés de ces projets, après application des mesures ERC prévues, sont positifs sur le milieu humain (population, activités, voiries et transports, réseaux), ainsi que sur les eaux superficielles et souterraines et les risques inondation. Ces projets permettent également une requalification paysagère des sites concernés.

Les effets cumulés négatifs concernent la production de déchets (de chantier dans un premier temps et ménagers et assimilés après mise en service des projets).

Certains projet ont des effets cumulés négatifs sur le milieu naturel : projets les plus proches du Var et de sa ripisylve (protection hydraulique et quartier du Lac) et ZAC "Nice Méridia", mais ce n'est pas le cas du projet sur le square Benes.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La principale mesure mise en oeuvre dans le cadre du projet concerne l'application de la charte Chantier Vert de la Métropole Nice Côte d'Azur en phase chantier.

En phase exploitation, les principales mesures concernent le patrimoine naturel et le paysage, avec :

- l'instauration d'un front bâti discontinu sur le secteur Ouest pour maintenir un corridor écologique et des vues entre le square Benes et la forêt de la Vallière,
- l'aménagement paysager de la nouvelle place piétonne sur le square Benes, qui augmentera la densité végétale par rapprochement à l'état actuel,
- la végétalisation partielle des toitures et des façades, préservant les éléments identitaires du site que sont l'alliance du minéral et du végétal et créant des abris pour la faune, et la mise en oeuvre de nichoirs à oiseaux.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet, situé dans un site urbain densément peuplé, constitue une requalification urbaine sans étalement urbain. Il répond aux exigences réglementaires en termes de création de logements locatifs sociaux.

Il a pris en compte la nécessité de s'insérer dans son environnement urbain, mais également naturel et paysager grâce aux mesures prévues et explicitées ci-dessus.

De plus, le projet permet de fluidifier le trafic routier dans le centre-ville tout en laissant plus d'espaces aux circulations douces et aux espaces partagés.

Il nous semble donc qu'il peut être dispensé d'étude d'impact, d'autant que l'orientation d'aménagement et de programmation le concernant au PLU communal a fait l'objet d'une évaluation environnementale jointe en annexe.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- évaluation environnementale de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du Square Benes réalisée pour le compte de Nice Côte d'Azur dans le cadre de la modification n°2 du PLU communal,
- extrait de l'étude trafic sur le secteur.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Nice.

le. 17/02/2017,

Signature

Le directeur général
Société publique locale Côte d'Azur aménagement


Gérard RENAUD

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

